



**Sainte-Barbe**

ANIMÉE PAR L'AVENIR

## **Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter**

Je, Chantal Girouard, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe certifie

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2023-12. est de 1248 ;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 136 ;
- que le nombre de demandes reçues est de 7 .

Je déclare

- que le règlement 2023-12 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Donné à Sainte-Barbe, ce 20e jour de décembre 2023

Chantal Girouard,  
Directrice générale et greffière-trésorière